

Procès du drame de St-Médard. Le train est signalé, le camion s'engage sur la voie

mardi 17 avril 2018, par [Thémis](#)

À la barre du tribunal correctionnel de Rennes, lundi 16 avril, les enquêteurs et témoins ont raconté l'accident du 12 octobre 2011 qui a fait trois morts et 61 blessés à Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Vilaine). Que retenir de la première journée du procès, qui se tient jusqu'à vendredi ?

La SNCF et un chauffeur de poids lourd ont comparu lundi devant le tribunal correctionnel de Rennes, au premier jour du procès de la collision mortelle à un passage à niveau survenue à Saint-Médard-sur-Ille le 12 octobre 2011.

Un témoin

« J'ai répété qu'il n'aurait jamais le temps de passer. » Une automobiliste arrêtée à un stop voisin assiste à la collision, le 12 octobre 2011, au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, près de Rennes.

Le poids lourd se serait engagé sur la voie alors que le feu clignotait et que la sonnerie résonnait. Cette signalisation aurait débuté alors que le camion se trouvait à une distance de 100 m environ, avant la demi-barrière d'entrée, selon des calculs réalisés par le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT).

D'autres témoins décrivent la même scène. Le semi-remorque s'était engagé sur la voie et s'y était immobilisé. Le chauffeur aurait tenté une marche arrière mais les barrières s'étaient abaissées. Il a été percuté par un TER Rennes - Saint-Malo. Bilan : trois morts et 61 blessés.

Un gendarme chargé de l'enquête

Les enquêteurs attribuent trois causes à l'accident. « L'erreur humaine » du chauffeur du poids lourd ; « la configuration générale des lieux » et « la non-réactivité des organismes, par rapport aux recommandations faites sur les travaux » à mener.

Après un précédent accident, en 2007, au même endroit, le BEA-TT avait invité, dès 2009, la SNCF, le Département et la commune de Saint-Médard à mettre en oeuvre « des mesures aptes à faciliter le franchissement des poids lourds et leur croisement sur ce passage à niveau ». Des travaux seront décidés après le drame de 2011, dont le remplacement du passage à niveau par un viaduc routier.

Le conducteur du train

Il a vu la remorque du camion, en sortie de courbe. « J'ai appuyé sur le bouton d'urgence. » Le train a déraillé, sur l'autre voie. « Ma priorité a été d'arrêter les trains susceptibles d'arriver dans l'autre sens, pour éviter le suraccident. »

Il était conducteur depuis 2000. Il continue aujourd'hui à travailler sur la ligne Rennes - Saint-Malo. Il a repris le travail une semaine après l'accident, avec « appréhension ».

À partir du 15 novembre 2011, un arrêté municipal a interdit le franchissement du passage à niveau aux poids lourds de transport de marchandises, aux véhicules de transport en commun de personnes et aux engins agricoles.

Le chauffeur du camion

Le chauffeur du camion, placé sous contrôle judiciaire, aujourd'hui âgé de 41 ans, sera entendu ce mardi matin, par le tribunal correctionnel de Rennes. « J'avais créé une entreprise de transport routier. Ça s'est très mal terminé. Je ne remettrai plus les pieds dans un poids lourd », a-t-il fait savoir, hier matin, lors de son interrogatoire de personnalité. Il est maintenant décorateur dans l'événementiel, dans le sud de la France.

Source : Ouest France

Auteur : Angélique Cléret

Date : 17/04/2018